



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Secrétariat général

Direction de la réglementation, de la
citoyenneté et de l'immigration

Bureau de la circulation et de la
citoyenneté

Arrêté du 24 JUIL. 2017

**fixant la liste des candidats à l'élection 2017 des membres
de la chambre de commerce et d'industrie de la Guyane**

Le préfet de la région Guyane
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code du commerce ;

VU le code électoral ;

VU la loi n° 2010-853 du 26/07/2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, Monsieur Martin JAEGER ;

VU le décret n° 2016-569 du 10 mai 1969 relatif au fonctionnement des chambres de commerce et d'industrie et à l'élection de leurs membres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016 de composition de la chambre de commerce et d'industrie de Guyane ;

VU l'arrêté n° R03-2017-06-29-001 du 29 juin 2017 modifié portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de la Guyane ;

VU l'arrêté n° R03-2017-07-03-008 du 3 juillet 2017 portant nomination des membres de la commission chargée de l'administration provisoire de la chambre de commerce et d'industrie de la Guyane ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2017 portant délégation de signature à M. Yves de ROQUEFEUIL, secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

VU l'arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux du 27 juin 2017 n°17BX00389 annulant les opérations électorales s'étant déroulées du 20 octobre au 2 novembre 2016 de la chambre du commerce et de l'industrie de la Guyane ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Guyane

ARRETE

Article 1 : les candidats à l'élection des membres à la chambre de commerce et d'industrie de Guyane sont les suivants (par ordre de dépôt des candidatures) :

CATEGORIE COMMERCE

Sous-catégorie commerce 1 (- de 10 salariés)

Groupement CAP CCI 2017

CHAN	Shu Yu
DOUGLAS	Didier
AZEVEDO	Filipe
TIEN	Patrick
AYRAULT	Valérie
DAVIDAS	Jean-Luc
BUIRETTE	Damien
NOU-CHAIA	Nathalie

Groupement Engagés et déterminés pour la CCIRG

BENEY	Jean-Luc
CHUNG-WONG-HING	Alain
EL DERJANI	Ralph
FRANCILLONNE	Joël
LI	Siping
MARIEMA	José
RIQUIER	Claude
TIEN-LIONG	Joseph

CATEGORIE COMMERCE
Sous-catégorie commerce 2 (10 salariés et plus)

Groupement CAP CCI 2017

FULGENCE	Serge
PALLUET	Pierre-Louis
LAFORCE	Michel

Groupement Engagés et déterminés pour la CCIRG

BERTONCINI	Claude
CHAYA	Michel
HO	Cho Shu

CATEGORIE INDUSTRIE
Sous-catégorie Industrie 1 (- de 10 salariés)

Groupement CAP CCI 2017

LARCHER	Armand
TAMAGNO	Didier
BRIOLIN	Didier
THIBUS	Olivier

Groupement Engagés et déterminés pour la CCIRG

ACHILLE	José
---------	------

ETIENNE	Daniel
EUZET	Georges
KARAM	Georges
LUCRET	Richard
CATEGORIE INDUSTRIE	
Sous-catégorie Industrie 2 (10 salariés et plus)	

Groupement CAP CCI 2017

LAPOMPE-PAIRONNE	Gaëlle
OSTORERO PEZE	David

Groupement Engagés et déterminés pour la CCIRG

BOULLANGER	Bernard
PREVOT	Ernest

CATEGORIE SERVICE	
Sous-catégorie Service 1 (- de 10 salariés)	

Groupement CAP CCI 2017

THERESINE	Valérie
GOVINDIN	Thara
CHATELAIN	Yannick
BENIBRI	Guy
MANGACHOFF	Wladimir
MOREL	Franck
ABCHEE	Nicolas

KERENEUR	Philippe
THOMY	Albert

Groupement Engagés et déterminés pour la CCIRG

AUGUSTE	David
BOSSOU	Ludovic
CALVEYRAC	Jean-Philippe
GUICHERON	Elin
HALHOUL	Marcella
KRIVSKY	Franck
METELLA	Jean-Félix
MONIER	François
NARAYANIN	Cédric

CATEGORIE SERVICE
<i>Sous-catégorie Service 2 (10 salariés et plus)</i>

Groupement CAP CCI 2017

BEN M BARCK	Tony
DE MAISTRE	Laurent
SIGAUD	Hervé
ALFRED	Olivier
BANTIFO	Victor
WILLIAM	Enrico

MARS	Alain
------	-------

Groupement Engagés et déterminés pour la CCIRG

AVRIL	Jean-Marc
DELAMOIR	Sandra
GABRIEL	Richard
HO-YOU-FAT	Jean-Yves
SINAÏ	Carine
VAN DEN BOSSCHE	Filip
ZULEMARO	Edmé

Article 2 : monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane et dont un exemplaire sera affiché à la préfecture de la Guyane et à la chambre de commerce et d'industrie de la Guyane.

Le préfet



Martin JAEGER